

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 10 mai 2021 à 20h44 par visioconférence, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Jean Roy, Michel Rhéaume et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire-trésorier adjoint assiste également à la séance. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

21-05-159

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Tenue à huis clos de la présente séance;
5. Comptes rendus des élus;

Correspondances

6. Confirmation d'une aide financière non récurrente du MAPAQ;
7. Dossier Annexion : nomination du conciliateur par le MAMH;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

8. Adoption des procès-verbaux du mois d'avril 2021;
9. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'avril 2021;
10. Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 avril 2021;
11. Renouvellement de l'adhésion au Cantonier;
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 267-21 amendant le règlement numéro 250-19 sur la gestion contractuelle;
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec;
14. Transport adapté de la région de Thetford inc: adoption du plan de transport;
15. Autorisation d'emprunt temporaire en vertu du règlement d'emprunt 262-20;
16. Gestion du barrage Jules-Allard : appui à la démarche de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine;

Aménagement, urbanisme et environnement

17. 15-17, rue Principale Est : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
18. 420, 4^e Rang : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
19. 8085, chemin J.E.-Fortin : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
20. 282, rue des Hirondelles : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
21. 71, route du Mont-Adstock : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
22. 4, rue Lionel Bourgault : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Développement socio-économique

23. Demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipalités amie des aînés (PRIMADA) pour le projet de réaménagement de la rue du Parc : dépôt d'une demande et autorisation de signature;
24. Projet de tour de télécommunication à Saint-Méthode: appui municipal;

Travaux publics et voirie

25. Achat de systèmes d'alarme et d'enregistrement de surverses dans le secteur Saint-Méthode : autorisation de dépenses;
26. Vidange des trappes à sédiments : délégation de pouvoir;

Sécurité publique

Loisirs, culture et vie communautaire

Affaires diverses

27. Affichage d'un poste de technicien en environnement occasionnel;
28. Ressource technique au service de l'urbanisme : achat d'heures à la MRC et délégation de pouvoir;
29. Achat d'une tondeuse : autorisation de dépense;
30. Délégation de pouvoir pour travaux de 5 000 \$ et moins;

31. Période de questions;
32. Informations générales;
33. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux points ajoutés en affaires diverses,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-160

TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 mai 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, vu que la Municipalité d'Adstock est située en zone rouge et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

ATTENDU que les citoyens ont été invités à nous transmettre leurs questions par écrit avant la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

Correspondances

CONFIRMATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ DU MAPAQ

Monsieur le Maire informe le conseil que la Municipalité d'Adstock a reçu une aide financière ponctuelle du MAPAQ de 5 000 \$ pour des travaux à être réalisés au 261, chemin Sacré-Cœur Ouest.

DOSSIER ANNEXION : NOMINATION DU CONCILIATEUR PAR LE MAMH

Monsieur le Maire informe le conseil que la Municipalité d'Adstock a reçu une lettre confirmant la nomination de M. Dominic Duval, de la Direction du soutien aux opérations régionales, pour agir comme conciliateur dont le mandat est de parvenir à un accord sur le partage de l'actif et le passif dans le dossier d'annexion du territoire de la Ville de Thetford Mines par la Municipalité d'Adstock.

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

21-05-161

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2021

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux du mois d'avril 2021 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-162

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS D'AVRIL 2021

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 455 709.28 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 AVRIL 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 avril 2021 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications complémentaires et fait un résumé des données inscrites aux états financiers.

21-05-163

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CANTONNIER

ATTENDU la campagne de recrutement des membres solidaires 2021 du journal communautaire *Le Cantonnier*;

ATTENDU que le journal couvre en partie l'information de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu que la Municipalité demeure membre solidaire pour le journal Le Cantonnier pour l'année 2021 au montant de 100 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 267-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 250-19 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Un avis de motion est donné par la conseillère Nicole Champagne qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 267-21 amendant le règlement numéro 250-19 sur la gestion contractuelle.

Le Maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de se conformer aux dispositions prévues dans le projet de loi 67 instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-RM-SQ-5-6 CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, il ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

Le Maire dépose le projet de règlement ayant pour objet d'assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

21-05-164

TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. : ADOPTION DU PLAN DE TRANSPORT

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- que la Ville de Thetford Mines soit désignée comme organisme mandataire du service de transport et qu'une entente à cet effet soit signée, jusqu'au moment où la MRC déclare sa compétence;
- que Transport Adapté de la Région de Thetford inc. (ci-après T.A.T), agisse comme organisme délégué afin d'exécuter le service de transport adapté pour la région;
- que la Municipalité d'Adstock adhère au service de transport adapté de T.A.T. pour l'année 2021;
- que la contribution financière au service de transport adapté pour l'année 2021 au montant de 2,51 \$ par habitant, soit pour un nombre de 2 768 habitants pour une contribution totale de 6 947.68 \$, soit versée à T.A.T suivant les modalités de versements prévus aux règlements généraux de T.A.T;
- que le représentant de la Municipalité d'Adstock, en tant que membre de T.A.T pour l'année 2021, soit la conseillère Nicole Champagne;
- que le plan de transport 2021 de T.A.T soit approuvé même si la Municipalité d'Adstock souhaitait d'autres améliorations;
- que la grille tarifaire appliquée aux usagers, telle que décrite au plan de transport 2021 de T.A.T soit approuvée même si la Municipalité avait préféré un principe de tarification universel pour tous les usagers, peu importe leur endroit de résidence;
- que les prévisions budgétaires 2021 soient adoptées telles que présentées par l'organisme mandataire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-165

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 262-20

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 262-20 autorise la Municipalité d'Adstock à une dépense de 5 081 700 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux de réfection de chaussées sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU que la Municipalité a reçu, le 22 juillet 2020, une communication émanant du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant l'approbation du règlement d'emprunt 262-20;

ATTENDU que la Municipalité ne possède pas les liquidités financières nécessaires pour acquitter les dépenses reliées à ces travaux et que les subventions reçues pour ces travaux ne seront que versées après les travaux;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la Municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour acquitter des dépenses en vertu d'un règlement d'emprunt en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser la Municipalité à contracter, auprès du Centre Desjardins entreprises - Beauce - Appalaches - Etchemins, jusqu'à la procédure de financement à long terme, un emprunt temporaire n'excédant pas la somme de 5 000 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 262-20 et à autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents pour cet emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-166

GESTION DU BARRAGE JULES-ALLARD : APPUI À LA DÉMARCHE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE

ATTENDU la demande d'appui du maire de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock partage, avec d'autres municipalités, les rives du Grand lac Saint-François, un des plus grands lacs au sud du fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU la présence du Parc national de Frontenac aux abords du Grand lac Saint-François et de l'importance de la villégiature dans notre région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu que le conseil de la Municipalité d'Adstock appui la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine dans ses démarches afin que des explications et des solutions soient présentées pour éviter les impacts et désagréments d'un faible niveau d'eau au Grand lac Saint-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aménagement, urbanisme et environnement

21-05-167

15-17, RUE PRINCIPALE EST : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 15-17, rue Principale Est (lots 5 449 444 et 5 449 du cadastre du Québec) pour autoriser l'agrandissement du bâtiment principal (épicerie) sur les lots 5 449 444 et 5 449 411 à une distance de 2.71 mètres de la ligne avant alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07 pour la zone MD 2 prescrit une marge avant minimale de 6.1 mètres.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 15-17, rue Principale Est (lots 5 449 444 et 5 449 du cadastre du Québec) et ainsi d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal sur les lots 5 449 444 et 5 449 411 à une distance de 2.71 mètres de la ligne avant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-168

420, 4^E RANG : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 420, 4e Rang (lot 5 448 511 du cadastre du Québec) pour autoriser la construction d'un garage isolé d'une hauteur de 6.1 mètres, soit 91.44 centimètres plus élevé que la résidence (bâtiment principal), alors que l'article 10.3.3 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit que la hauteur calculée entre le sol et la partie la plus élevée d'un garage isolé ne doit excéder la hauteur du bâtiment principal.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 420, 4^e Rang (lot 5 448 511 du cadastre du Québec) et ainsi d'autoriser la construction d'un garage isolé d'une hauteur de 6.1 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-169

8085, CHEMIN J.-E.-FORTIN : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 8 085, chemin J.-E.-Fortin (lot 5 448 439 du cadastre du Québec) pour autoriser la construction d'un garage isolée sur le lot 5 448 439 situé en deuxième rangée d'une superficie de 133.72 mètres carrés alors que l'article 10.3.3 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une superficie maximale de 100 mètres carrés pour un garage isolé.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée (option 1) par le propriétaire du 8 085, chemin J.-E.-Fortin et ainsi d'autoriser la construction d'un garage isolée sur le lot 5 448 439 situé en deuxième rangée d'une superficie de 133.72 mètres carrés à condition ne pas modifier l'entrée charretière et l'allée d'accès afin de préserver un maximum de végétation pour cacher ladite construction.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-170

282, RUE DES HIRONDELLES : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 282, rue des Hirondelles (lot 5 134 928 du cadastre du Québec) pour autoriser une superficie d'implantation totale pour l'ensemble des bâtiments accessoires représentant 17.89 % de la superficie du lot afin de construire un garage isolé d'une superficie de 64.6 mètres carrés alors que l'article 10.3.1 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une emprise maximale au sol de 7 % pour l'ensemble des bâtiments accessoires sur un lot situé en zone de villégiature.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, de refuser la dérogation mineure du 282, rue des Hirondelles en raison du caractère majeur de la dérogation demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-171

71, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet déposé vise l'aménagement d'une piscine et d'un gazebo en cours arrière;

ATTENDU que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU que le projet présenté répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables au projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du 71, route du Mont-Adstock (lot 5 448 303 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis à la condition suivante :

- Aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-172

4, RUE LIONEL-BOURGAULT : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet déposé vise la construction d'une résidence, l'aménagement d'un puits, l'aménagement d'une installation septique et l'aménagement du terrain;

ATTENDU que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU que le projet d'implantation de la résidence atténue l'impact visuel des constructions pour préserver le paysage naturel;

ATTENDU que le projet conserve un corridor végétal naturel en bordure du chemin public;

ATTENDU que le projet présenté répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables au projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du 4, rue Lionel-Bourgault (lot numéro 5 887 315 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- le plan de gestion des eaux pluviales devra être approuvé par le Service de l'urbanisme;
- advenant que l'emplacement de l'installation septique doit être modifié, une nouvelle demande devra être soumise au CCU et approuvée par le conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Développement socio-économique

21-05-173

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PARC : DÉPÔT D'UNE DEMANDE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en 2016, la Municipalité d'Adstock a adopté sa Politique des familles et des aînés avec l'objectif de favoriser notamment le vieillissement actif au sein de la communauté;

ATTENDU que le plan d'action de la Politique prévoit comme mesure d'aménager les rues des milieux urbains pour faciliter le transport actif;

ATTENDU que la Municipalité considère la rue du Parc peu sécuritaire pour les déplacements actifs des aînés;

ATTENDU qu'il y a deux établissements pour personnes âgées sur cette rue;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder l'ajout d'une portion de trottoir le long de la rue et de reconfigurer l'intersection des rues du Parc et des Érables;

ATTENDU que pour ce faire, la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'en identifier le signataire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- que le conseil municipal d'Adstock autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- que le conseil municipal autorise monsieur Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme et l'environnement, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente et tout autre document utile et nécessaire à la bonne conduite du dossier;
- que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-174

PROJET DE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION À SAINT-MÉTHODE: APPUI MUNICIPAL

ATTENDU que Xplornet projette l'installation de système d'antennes d'Internet Haute Vitesse sur le territoire de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que Xplornet s'est entendue avec M. Nelson Bolduc concernant le lot 5 449 540 à l'adresse 82, rue Fortin Nord pour la construction d'une tour de type autoportante de 45 mètres sur son terrain;

ATTENDU que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU que la procédure de CPC-2-0-03 Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

ATTENDU que le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Xplornet;

ATTENDU que la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Xplornet, et projeté sur le lot 5 449 540;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock soit favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Xplornet, et projeté au 82, rue Fortin Nord.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

21-05-175

ACHAT DE SYSTÈMES D'ALARME ET D'ENREGISTREMENT DE SURVERSES DANS LE SECTEUR ST-MÉTHODE : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU les problématiques de refoulement d'égout dans le secteur Saint-Méthode;

ATTENDU que, pour poursuivre les analyses, il y a lieu de procéder à l'installation de systèmes d'alarme et d'enregistrement de surverses à l'intérieur de deux regards dans le secteur à risque pour les refoulements;

ATTENDU que les données recueillies permettront de mieux connaître la problématique et de mettre en place des solutions mieux adaptées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu, selon la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics, d'autoriser une dépense de 8 639.80 \$, taxes en sus, pour la fourniture, l'installation et le contrat de service annuel du système d'alarme et de surverses à l'intérieur de deux regards dans le secteur à risque pour les refoulements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-176

VIDANGE DES TRAPPES À SÉDIMENTS : DÉLÉGATION DE POUVOIR

ATTENDU l'installation de plusieurs trappes à sédiments pour diminuer l'apport en sédiments dans les cours d'eau et les fossés de la Municipalité;

ATTENDU que le conseil souhaite procéder à la vidange des trappes à sédiments deux fois par année;

ATTENDU que le conseil souhaite déléguer au directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics le pouvoir d'octroyer un contrat pour la vidange des trappes à sédiments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de déléguer au directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics le pouvoir d'octroyer le contrat pour la vidange des trappes à sédiments.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sécurité publique

Loisirs, culture et vie communautaire

Affaires diverses

21-05-177

AFFICHAGE D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT OCCASIONNEL

ATTENDU les besoins au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU que la personne en titre sera en congé de maternité cette année;

ATTENDU le projet d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines à laquelle faudra intégrer les dossiers et les citoyens en question;

ATTENDU qu'il y a lieu d'afficher un poste de technicien en environnement occasionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'afficher un poste de technicien en environnement occasionnel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-178

RESSOURCE TECHNIQUE AU SERVICE DE L'URBANISME : ACHAT D'HEURES À LA MRC ET DÉLÉGATION DE POUVOIR

ATTENDU les besoins au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU le nombre de permis qui sont émis;

ATTENDU que le conseil souhaite offrir un service plus rapide au niveau de l'émission des permis;

ATTENDU que la MRC a un inspecteur de disponible pour rendre service aux municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'achat d'une banque d'heures à la MRC des Appalaches pour des services techniques en urbanisme et en environnement;
- de conférer à monsieur David Mercier les fonctions et les pouvoirs conférés par les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-179

ACHAT D'UNE TONDEUSE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat d'une tondeuse pour l'entretien des terrains et parcs municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser l'achat d'une tondeuse selon les besoins mentionné par le service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-05-180

DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR TRAVAUX DE 5 000 \$ ET MOINS

ATTENDU que le conseil souhaite déléguer à la directrice générale un pouvoir de dépenses de moins de 5000\$ pour des travaux offerts en sous-traitance selon le besoin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de déléguer à la directrice générale le pouvoir de dépenser un maximum de 5 000 \$, taxes en sus, pour des menus-travaux exceptionnels relatifs aux travaux de voirie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La Municipalité a permis aux citoyens de transmettre leurs questions par courriel, mais aucune question n'a été reçue. Étant donné le contexte de la crise sanitaire et de l'absence d'interaction avec les citoyens, monsieur le Maire fera un compte rendu détaillé de la séance du conseil le lendemain sur les médias sociaux et répondra aux questions des citoyens directement en ligne.

INFORMATIONS

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

21-05-181

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 21h20.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin